



Marseille le 7/02/2017

Monsieur le Préfet  
délégué pour l'égalité des chances  
Place Félix Baret  
13282 MARSEILLE CEDEX 20

Objet : Inscriptions scolaires des enfants du voyage

Monsieur le Préfet

Nous avons été informés par des parents séjournant depuis quelques semaines sur la nouvelle aire d'accueil de gens du voyage, réalisée par la Communauté du Pays d'Aix (CPA) et située sur la commune de Bouc Bel Air, des faits suivants : ces familles se sont vues refuser l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires de Bouc Bel Air et Simiane-Collonge. Sur intervention du directeur du CASNAV et de l'Inspecteur d'Académie compétent, ces enfants ont finalement pu avoir accès aux écoles mais ne sont pas inscrits réglementairement et ne peuvent avoir accès à la cantine scolaire et aux services de garderie.

Nous considérons ces faits d'une extrême gravité car ils sont contraires à la loi et à la jurisprudence. Comme nous l'avons signalé le 30 janvier dernier au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de ces deux municipalités afin qu'elles se conforment sans délai à la loi et autorisent les enfants séjournant avec leurs familles sur le terrain d'accueil à être inscrits au même titre que les autres enfants de la commune afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations scolaires et périscolaires.

Nous transmettons cette information au Défenseur des Droits et nous restons en contact avec ces familles pour leur permettre de faire valoir leurs droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations.

Le président Jean Paul KOPP